



VIE ÉTUDIANTE :

FINANCER SES ÉTUDES : BOURSES, AIDES, PRÊTS TROUVER UN LOGEMENT

Bourse sur critères sociaux, aide au mérite, à la mobilité, allocation, fonds d'aide d'urgence, il existe de nombreuses aides pour le financement des études supérieures. Pour retirer les dossiers sur ces aides, un interlocuteur privilégié : le Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires).

LES BOURSES

Les bourses et les aides les plus courantes sont les suivantes :

- **Les BCS** (bourses sur critères sociaux) sont accordées au moins de 28 ans en fonction du revenu des parents, du nombre d'enfants à charge, de l'éloignement domicile-lieu d'études, du diplôme et de la nationalité. Pour en bénéficier, l'étudiant doit être présent aux cours et aux examens, et progresser normalement dans ses études. Le montant est variable : de la seule exonération des droits d'inscription et de CVEC (contribution vie étudiante et de campus) à 5 736 € environ sur 10 mois. Des compléments peuvent être attribués, par exemple pour les frais de transport. Les boursiers sur critères sociaux sont prioritaires dans l'attribution d'un [logement étudiant CROUS](#).

- **L'aide au mérite** est un complément versé aux boursiers BCS et aux allocataires d'une aide spécifique annuelle qui ont obtenu la mention "très bien" au bac. Son montant est de 900 € pour les bacheliers. Elle est versée en 9 fois.

- **L'allocation Erasmus +** est attribuée aux étudiants effectuant une partie de leurs études en Europe dans le cadre d'un échange inter-établissements. Informations auprès du service des relations internationales de son établissement 6 à 12 mois à l'avance. Cette aide est cumulable avec la BCS.

- **L'aide à la mobilité internationale**, d'un montant de 400€ par mois, est un complément versé aux boursiers BCS pour des séjours d'études à l'étranger compris entre 2 et 9 mois consécutifs. S'adresser au service des relations internationales de son établissement, qui sélectionne les étudiants. L'aide est versée par l'établissement. Elle est cumulable avec l'aide au mérite.

A SAVOIR...

CVEC - CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de la CVEC pour s'inscrire dans son établissement : l'attestation CVEC sera exigée pour finaliser votre inscription.

La procédure d'acquittement, par paiement ou en faisant valoir son droit à exonération, pour les inscriptions pour l'année universitaire 2022-2023, est possible depuis le 2 mai 2022.

Pour en savoir plus etudiant.gouv.fr

- **L'aide à la mobilité Parcoursup**, d'un montant de 500€, est accordée aux lycéens boursiers pour les accompagner à l'entrée dans l'enseignement supérieur. L'aide est versée en une seule fois en début d'année universitaire. Elle est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle ou une aide ponctuelle, une aide à la mobilité internationale et une aide au mérite. **La demande d'aide s'effectue sur le portail [Messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr) jusqu'au 15 janvier** (mobilité hors de l'académie de résidence) ou auprès du Crous de l'académie de résidence (mobilité dans l'académie de résidence).
- **L'aide à la mobilité master**, d'un montant de 1 000 €, est destinée aux étudiants boursiers titulaires d'une licence et inscrits en M1 dans une autre région que celle où ils ont débuté leur cursus.
- **L'allocation spécifique annuelle** pour étudiant en difficulté est destinée aux jeunes qui rencontrent des difficultés financières durables et qui ne perçoivent pas de bourse sur critères sociaux. Les bénéficiaires sont exonérés du paiement des droits d'inscription et de sécurité sociale. Cette allocation est versée pendant toute l'année universitaire durant 10 mois. Son montant correspond à l'un des échelons des bourses sur critères sociaux. Elle est cumulable avec une aide à la mobilité internationale et une aide au mérite.
- **Les bourses Talents** visent à soutenir financièrement les jeunes qui préparent un concours d'entrée dans la fonction publique. Le montant de la bourse est de 4 000 € pour les étudiants inscrits dans une [classe prépa Talents](#) et de 2 000 € pour les personnes préparant un concours en dehors d'une prépa Talents. La bourse est cumulable avec une BCS. Les demandes se font en ligne jusqu'au 15 octobre sur le site [Démarches simplifiées](#).

LES PRÊTS ET LES AIDES

D'autres prêts et aides peuvent être attribués notamment par les ministères de la Culture ou de l'Agriculture. Renseignez-vous auprès du Crous et/ou de votre établissement de formation.

- **Des prêts étudiants garantis par l'État**

- ✓ **Qu'est-ce que c'est ?**

- C'est un prêt garanti par l'Etat sans caution ni conditions de ressources. Il est proposé par des banques.

- ✓ **Où faire sa demande ?**

- La Société générale, le Crédit mutuel, le CIC, les banques populaires, les Caisses d'épargne, le Crédit Agricole, la Banque Postale, BFCOI (Réunion et Mayotte).

- ✓ **Quel montant ?**

- Le montant maximal est de 20 000 €.

- **Les conseils régionaux** attribuent des bourses aux étudiants inscrits dans les formations sanitaires, sociales ou paramédicales. Se renseigner auprès des établissements de formation. Certaines communes ont instauré le RME (revenu minimum étudiant). Renseignez-vous directement auprès de chaque collectivité pour connaître les calendriers et les critères d'attribution.

- **APL**
✓ Qu'est-ce que c'est ?
 Les aides personnalisées au logement sont distribuées par la caisse d'allocations familiales (CAF) et destinées à réduire le montant des loyers. L'APL peut être demandée pour une location ou colocation.

✓ Où faire sa demande ?

La demande se fait sur le site :
<http://www.caf.fr/>

✓ Quel montant ?

Le montant peut varier entre 50 et 295€ en fonction de plusieurs critères (boursier, colocation, revenus, etc.).

- **Garantie Visale**

✓ Qu'est-ce que c'est ?

La garantie Visale est un dispositif d'aide au logement, gratuit pour les moins de 30 ans, où l'Etat se porte garant pour un locataire. Cette aide renforce la solidité des dossiers et vous aide à trouver rapidement un logement.

✓ Où faire sa demande ?

www.actionlogement.fr/la-garantie-visale

- **Locapass**

✓ Qu'est-ce que c'est ?

L'avance Loca-pass est un prêt à taux 0 qui permet de financer le dépôt de garantie exigé par le propriétaire d'un logement. Cette avance est remboursable en 25 mois maximum.

✓ Où faire sa demande ?

<https://locapass.actionlogement.fr/>

✓ Pour plus d'informations

<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass>

A savoir...

Le DSE (dossier social étudiant)

Une seule démarche suffit pour demander une bourse et/ou un logement en résidence universitaire : le dossier social étudiant.

Connectez-vous au **portail** dédié entre le 15 janvier et le 15 mai de chaque année pour la rentrée suivante. Après cette date, la demande de bourse sera examinée et traitée mais le paiement de la bourse pourra connaître un délai. Le renouvellement n'est pas automatique. Il est donc indispensable de faire une nouvelle demande chaque année.

Le candidat boursier reçoit une première notification sur l'aide qu'il pourra éventuellement percevoir ou non. La décision définitive est prise après vérification de l'inscription effective.

POUR EN SAVOIR PLUS : [Cliquez ici](#)

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Les différents types de logements étudiants

Résidence du CROUS

✓ Qu'est-ce que c'est ?

Les logements du CROUS sont destinés aux élèves à faibles ressources. Ils sont attribués en fonction de l'éloignement géographique, des moyens de la famille et du jeune, de la composition de la famille, etc.

✓ Où faire sa demande ?

Remplir son Dossier Social Étudiant (DSE) en ligne sur : www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/

✓ Combien ça coûte ?

Entre 200 et 400 € par mois.

Colocation

✓ Qu'est-ce que c'est ?

Une colocation c'est le fait de partager un logement privé à plusieurs.

✓ Où chercher ?

Appartager, La carte des colocs, Leboncoin

✓ Combien ça coûte ?

Environ 400€ par mois pour une chambre individuelle et 200€ pour une chambre partagée.

Cohabitation intergénérationnelle

✓ Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une formule d'hébergement à moindre frais chez une personne âgée, en échange parfois de services, travail ou juste pour de la compagnie.

✓ Où chercher ?

www.reseau-cosi.org
www.ensemble2generations.fr

✓ Combien ça coûte ?

De la gratuité à un loyer modéré en fonction des obligations.

Internat

✓ Qu'est-ce que c'est ?

Les internats sont directement dans les lycées. Les places sont réservées pour des étudiants en BTS ou classe préparatoire, et sont généralement attribuées en priorité aux étudiants ayant des revenus modestes. Les chambres sont individuelles ou partagées.

✓ Où faire sa demande ?

<http://www.internat.education.gouv.fr/> et faire une demande avec internat dans ses vœux sur Parcoursup.

✓ Combien ça coûte ?

Entre 150 et 200€ par mois.

Internat de la réussite

✓ Qu'est-ce que c'est ?

Les internats de la réussite accueillent des étudiants en CPGE boursiers. L'objectif est de favoriser la réussite scolaire par des conditions de travail optimales et un accompagnement pédagogique et éducatif renforcé.

✓ Où faire sa demande ?

Remplir son Dossier Social Etudiant (DSE) en ligne sur : www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/ et candidater à un internat sur Parcoursup.

✓ Combien ça coûte ?

Entre 100 et 200€ par mois.

Foyer

✓ Qu'est-ce que c'est ?

Les foyers proposent quelques chambres étudiantes individuelles ou collectives à la location, avec possibilité de demi-pension ou pension complète.

✓ Où chercher ?

Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs (ALJT)

Association des Résidences et Foyers de Jeunes (ARFJ)

Union Nationale des Maisons d'Étudiants (UNME)

Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)

✓ Combien ça coûte ?

Entre 300 et 500€ par mois.

Résidence étudiante privée

✓ Qu'est-ce que c'est ?

Les résidences étudiantes privées proposent aux étudiants des studios, 2 pièces ou colocations, accompagnés d'espaces communs et de services (ex : laverie, salle de sport, etc.), proche des lieux d'études.

✓ Où faire sa demande ?

Les Estudines, Studélites, Fac-Habitat

✓ Combien ça coûte ?

Entre 300 et 700 € par mois.

Studio / Logement individuel

✓ Qu'est-ce que c'est ?

Location d'un appartement individuel, souvent un studio pour les étudiants, auprès d'un particulier ou d'une agence immobilière.

✓ Où chercher ?

De Particulier à Particulier, Leboncoin, SeLogger, Lokaviz

✓ Combien ça coûte ?

Entre 300 et 700€ selon la région.

Source Sites: www.onisep.fr
www.inspire-orientation.org
[Accueil — MesServices.etudiant.gouv.fr](http://Accueil—MesServices.etudiant.gouv.fr)